



## PROJEt : DiSCRIMiN'ACTioN 2019

### Préambule :

Mouvement d'Éducation Populaire, la Ligue de l'Enseignement a pour objet statutaire de « *faire vivre la laïcité, principe de constitution et valeur universelle qui implique la reconnaissance de l'égalité de chaque être humain* ». Pour ce faire, elle s'attache à assurer, au travers de ses actions et de son fonctionnement, la garantie des libertés individuelles, la défense de l'égalité et le refus de toutes les formes de discriminations. Les principes et valeurs défendus par la Ligue de l'Enseignement notamment par l'intermédiaire de son projet éducatif, ont pour finalité « le développement d'une vie démocratique laïque, soucieuse de justice sociale et attachée à la paix », c'est-à-dire l'édification d'un « vivre ensemble » harmonieux.

### CONCEPT :

Pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive et dans le cadre de la semaine de lutte contre les discriminations, plusieurs fédérations de la Ligue de l'Enseignement PACA organisent un concours de photographies comme moyen d'expression dénonçant toutes les formes de discriminations.

L'ensemble de ces productions sera valorisé en juin 2019 lors de la remise des prix à l'occasion de l'assemblée générale de La ligue de l'enseignement à MARSEILLE sur le thème de l'humanisme.

Cette année, le thème du concours est « **#BalanceTaDiscrimination** ».

Par la photographie, les participants auront le loisir de prévenir, signaler, livrer, dénoncer ou encore se libérer de, s'indigner contre toutes formes de discriminations.

Cette manifestation n'est pas qu'un simple « concours de photographies », c'est en priorité un outil pour traiter de façon approfondie toutes les formes de discriminations qui existent et comment nous pourrions lutter contre. Le but est de parler du sujet en amont du concours, ainsi que lors des délibérations du jury. En effet, l'exposition donnera lieu à une remise de prix décernés par un jury intergénérationnel (notamment composé d'enfants, de professionnels, d'associations...).

Le terme de jury et de remise de prix pourrait être pris par certains pour de la discrimination. Or là aussi, les jurys ne sont qu'un moyen pour développer toutes les notions d'éducation à l'image et de débat.

### OBJECTIFS:

- Prévenir toutes formes de discriminations
- Sensibiliser toutes personnes à ce sujet de vie quotidienne
- Développer l'éducation à l'image
- Encourager la créativité
- Valoriser les productions



## LISTE DE CRITERES DE DISCRIMINATIONS

L'origine  
Le sexe  
Les mœurs  
L'orientation sexuelle  
L'identité de genre  
L'âge  
La situation de la famille  
La grossesse  
Les caractéristiques génétiques  
La vulnérabilité résultant de sa situation économique  
L'appartenance ou non à une ethnie  
L'appartenance ou non à une nation  
L'appartenance ou non à une race  
Les opinions politiques  
Les activités syndicales ou mutualistes  
Les convictions religieuses  
L'apparence physique  
Le patronyme  
Lieu de résidence  
Lieu de sa domiciliation bancaire  
L'état de santé  
La perte d'autonomie  
Le handicap  
La capacité ou non à s'exprimer dans une langue autre que le français

# REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS

## Discrimin'ation 2019

### Article 1 :

Les fédérations de la Ligue de l'Enseignement PACA organisent un concours de photographies sur le thème de la lutte contre les discriminations.

### Article 2 :

Les participants au concours peuvent s'inscrire :

- de façon individuelle (personne seule, regroupement de 2 ou plusieurs personnes, familles...)
- ou de façon collective, par groupe (associations, écoles, centre de loisirs, centres sociaux, ...).

### Article 3 :

Le thème du concours pour l'année 2018 est « **#BalanceTaDiscrimination** ».

### Article 4 :

Le nombre maximum est de 2 photographies par participant (ou groupe constitué).

### Article 5 :

Votre photographie et votre fiche d'inscription devront être envoyées à partir d'octobre 2018, et **au plus tard le vendredi 8 mars 2019**.

### Article 6 :

Pour valider votre participation au concours de photographies il faut transmettre par mail à [discriminaction.ligue@gmail.com](mailto:discriminaction.ligue@gmail.com) :

- votre fiche d'inscription
- vos photographies sous format jpeg ou pdf

L'inscription est également accessible en ligne à l'adresse :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfW15QMLNWyqwVSmS9UpNpzwRDuR3FOkpP-Be-fqKhIbEqZQ/viewform>

### Article 7 :

Les photographies ne doivent pas être dégradantes pour les personnes.  
Elles ne doivent pas porter de messages politiques, religieux, discriminatoires...

Les candidats au concours doivent avoir l'autorisation écrite des personnes identifiées sur la photo présentée et ne pas porter atteinte aux droits des tiers.

Les autorisations faites et détenues par chaque structure, devront prévoir une utilisation sur le site internet et réseaux sociaux des organisateurs. La diffusion des photographies sous forme d'exposition, et éventuellement l'utilisation des photographies pour la communication des activités de la Fédération.

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement.

**Article 8 :**

Critères de sélection : Sur l'ensemble des photographies reçues, **15 seront sélectionnées** et feront l'objet d'un agrandissement à la charge de la Ligue de l'enseignement.

Les jurys sélectionneront ces photographies selon l'adéquation du thème, le message que la photographie fait passer ou souhaite dénoncer. Mais il prendra compte aussi de l'originalité, de la créativité et de la qualité technique de la photographie.

Lors de la remise des prix seront exposés les 15 agrandissements, ainsi que les autres photographies qui auront concourues, mais sous format A4.

Les organisateurs se réservent le droit de ne pas exposer une ou des photos ne correspondant pas aux critères et aux conditions citées préalablement.

**Article 9 :**

Courant mai, les participants recevront une invitation pour la remise des prix précisant la date et le lieu.

**Article 10 :****Prix régional :**

2 photographies seront récompensées :

- Un prix « public »
- Un prix « réseaux sociaux »

**Prix départemental :**

La 1<sup>ère</sup> photographie de chaque département sera récompensée (hors 1<sup>er</sup> prix régional).

Deux jurys seront mis en place pour les votes :

🗳️ Jury internet : Du 18 mars au 5 avril 2019, toutes les photographies participantes seront diffusées via internet.

🗳️ Jury structures partenaires : En avril et mai 2019, les photographies participantes seront exposées dans les structures qui se chargeront de mettre en place les votes.

**Article 11 :**

Si votre structure souhaite être une « structure partenaire » pour le jury du concours, vous pouvez dès à présent faire votre demande via le mail : [discriminaction.ligue@gmail.com](mailto:discriminaction.ligue@gmail.com)

Infos pratiques :

Période de vote : avril et mai 2019

Matériel fourni : kit d'exposition comprenant l'ensemble des photographies en format A4 + explication pour la mise en place des votes.

Une proposition « d'animation pédagogique » sera jointe à l'exposition pour vous aider à la rendre plus ludique.

**Contact :**

[discriminaction.ligue@gmail.com](mailto:discriminaction.ligue@gmail.com)

Fédération du Var : Eléa Nouveau, Service éducation 06 22 27 16 07

# FICHE D'INSCRIPTION

**A rendre avant le 9 mars 2019**

A remplir pour chaque participant et à retourner à :  
[discriminaction.ligue@gmail.com](mailto:discriminaction.ligue@gmail.com)

L'encadrant / personne contact :

NOM et PRENOM\* : .....

STRUCTURE\* : .....

ADRESSE\* : .....

TELEPHONE\* : ..... Email : .....

TITRE DE LA PHOTO\* : .....

(\*obligatoire)

Pour chaque photographie présentée :

Racontez-nous :

- une anecdote de votre préparation à la photographie que vous présentez,
- ou bien un temps fort,
- quelles démarches vous avez mis en place afin de réaliser la photographie,
- ou qu'avez-vous appris par rapport à ce thème.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

(Continuer sur papier libre si nécessaire)

Les participants :

Nombre de participants : .....

<b>NOM – PRENOM</b>	<b>AGE</b>

(Continuer sur papier libre si nécessaire)

# CALENDRIER

**octobre 2018 :**

- lancement du concours photos
- exposition du concours 2018 disponible sur vos structures pour une exposition itinérante (faire une demande au préalable)

**Entre octobre 2018 et jusqu'au 8 mars 2019 :** Dépôt des photos + fiche d'inscription par mail

**Du 18 mars au 5 avril 2019 :** Lancement des votes internet dans le cadre de la **semaine de lutte contre les discriminations** pour le Prix des réseaux Sociaux

**20 mars 2019 :** Sélection de 15 photographies par un 1<sup>er</sup> jury

**Avril et mai 2019 :** Lancement des votes pour les 15 photographies sélectionnées dans les structures partenaires pour l'attribution du prix régional et des prix départementaux « public »

**Courant mai 2019 :** Les participants recevront une invitation pour la remise des prix précisant la date et le lieu

**Fin mai 2019 :** clôture des votes

**Juin 2019 :** Remise des prix du concours

**A partir de juin 2019 :** photographies disponibles sur vos structures pour une exposition itinérante (faire une demande au préalable)

## DES EXEMPLES DE PHOTOS : CONCOURS DISCRIMIN'ACTION de 2015 à 2018



Et les autorisations photos ? Pour pallier à cela, faites des mises en scène avec des objets

